

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 27 février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 février 2025 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 06 mars 2025*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Emmanuelle GUILLAIN, Sana EL AMRANI, Clémentine NOUQUERET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Sabine HONORE, Bruno DUQUESNOY, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX pour les délibérations 3, 6, 8, 10 et 14, Chantal LAHARNAR, Conseillers,

Karima CHOUIA Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER

Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Philipe SIBILLE

Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Guillaume BOCQUET ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT

RETARDS EXCUSES

Christelle DUTRIAUX : Arrivée à 19h15

Absente pour les votes du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 ainsi que pour les délibérations 1, 2, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 16 et 17.

DEL/2025/AS/6
EXERCICE BUDGETAIRE 2025
PROGRAMMATIONS ANNUELLES CONTRACTUELLES POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT DE VILLE 2025

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers des différentes thématiques déclinées notamment dans le cadre des contractualisations signées avec différents partenaires financiers institutionnels. Ces contractualisations se déclinent en Contrat de Ville, Fonds Ministériel pour la Sécurité et la Prévention Routière, Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance, Dispositif de Réussite Educative et Convention Territoriale Globale.

Les engagements comptables et opérationnels des signataires sont concrétisés par tranche annuelle sur la base d'une programmation établie conjointement entre les partenaires de chaque contrat.

Les actions concernées par le Contrat de Ville sont récapitulées dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Il convient donc, dans un premier temps, que le Conseil Municipal se prononce sur la réalisation des différentes actions présentées au titre de l'année 2024 du Contrat de Ville.

Le Conseil Municipal du 18 décembre 2024 a déterminé souverainement les subventions 2025 qu'il souhaitait attribuer aux associations dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet. Cette attribution a concerné en partie les associations dont les actions ont été retenues dans ces dispositifs contractuels.

D'une manière générale, pour les actions entrant dans les dispositifs contractuels, leur financement est subordonné aux accords de subvention des autres partenaires co-financeurs de celles-ci. Dans ce cadre, et conformément aux règles du contrôle des financements publics, la Ville de Hem doit contractualiser avec les associations afin d'accompagner financièrement les actions des associations, qu'elles soient maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage. Ces modalités de partenariat et de financement sont détaillées dans les conventions financières.

Conformément aux conventions signées avec les Associations, la Ville de Hem se réserve donc le droit de ne pas participer au financement d'actions entrant dans de tels dispositifs, dès lors qu'un des autres financeurs n'accorderait pas son concours financier à la réalisation desdites actions.

Vu l'avis du Conseil Citoyen réuni en date du 7 février 2025

Vu l'avis conforme de la commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville du 25 janvier 2025,

Vu l'avis conforme de la commission Education et Jeunesse du 25 janvier 2025,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à percevoir et encaisser les recettes liées au Contrat de Ville et :

1. Adopte le principe et les orientations des différentes actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et du Fonds Ministériel pour la Sécurité et Prévention routière ;
2. Adopte le principe d'un financement de la fraction intitulée « Part Ville », correspondant aux actions de chacune des associations retenues par la Ville, selon le principe de conventions signées avec chacune d'entre elles et dans le cadre et les limites de la délibération générale d'attribution des subventions au titre de l'année budgétaire 2025 ;

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,



En annexes
Tableau de programmation du contrat de ville 2025
Remarques du Conseil Citoyen.